



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Danièle Tremblay,
directrice générale et greffière-trésorière par intérim
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 148, chemin Étienne-Tremblay, dans la phase VI de la Seigneurie des Éboulements, sur le lot 6 533 309 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM141-2022** consiste à :
 - a) **Autoriser l'implantation d'une résidence avec une marge avant de 65 mètres plutôt que 12 m maximum, tel que prescrit par l'article du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Seigneurie des Éboulements, phase VI.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante dtremblay@leseboulements.com au plus tard le 13 janvier 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 16 janvier 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 19^e jour de décembre 2022.

DANIÈLE TREMBLAY

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim